Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/11/2025 à 15h48
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-AE_PROX_LOT3-CC
Affiché le 04/11/2025 ; Certifié exécutoire le 04/11/2025

Marché de Fournitures Courantes et Services

Accord-cadre en appel d'offres ouvert

Articles L2113-6 à L2113-8, 1°de l'article R2124-2, R2161-2 à R2161-5
du Code de la commande publique

.

Acte d'Engagement (A.E.)

Acheminement et fourniture d'électricité et de gaz naturel

Réf : 2025-07

Pouvoir adjudicateur :

Groupement de commandes dont les membres, prenant part à cette consultation, sont listés en annexe 1 du présent acte d'engagement de l'accord-cadre et dont le coordonnateur est l'Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne (USEDA)
ZAC Champ du Roy - Rue Turgot - CS 90666 - 02007 LAON
03 23 27 15 80 / contact@useda.fr

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/11/2025 à 15h48
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-AE_PROX_LOT3-CC
Affiché le 04/11/2025 ; Certifié exécutoire le 04/11/2025

territoire d'énergie AISNE

SOMMAIRE

2. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR 3
3. LOT(S) SOUMISSIONNE(S) 3
4. CONTRACTANTS 4
4.1. IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE 4
4.2. ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE 5
5. FORME DU MARCHE 6
6. MONTANT MAXIMUM DE L'ACCORD-CADRE 6
7. PRIX 6
8. DUREE DU MARCHE 6
9. SITUATION AUPRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE ET DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE 7
10. PAIEMENT 7
11. SIGNATURE DE L'OFFRE ET ACCEPTATION 7
12. CONTROLE DE LEGALITE ET NOTIFICATION 8

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/11/2025 à 15h48
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-AE_PROX_LOT3-CC
Affiché le 04/11/2025 ; Certifié exécutoire le 04/11/2025

2. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Représentant du pouvoir adjudicateur
Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne (USEDA) ZAC Champ du Roy - Rue Turgot - CS 90666 - 02007 LAON 03 23 27 15 80 / contact@useda.fr Représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude BEREAUX Agissant en tant que coordonnateur du groupement de commandes dont les membres, prenant part à cette consultation, figurent en annexe 1 du présent acte d'engagement.

Comptable assignataire des paiements et à qui les nantissements seront signifiés :
Le comptable de chaque membre du groupement (annexe 1 du présent acte d'engagement).
Les personnes habilitées à représenter chaque membre pour les besoins de l'exécution du marché sont :
Le représentant légal de chacun des membres du groupement de commandes.
Ordonnateur :
Le représentant légal de chacun des membres du groupement de commandes.
Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R.2191-60 du Code de la commande publique :
Le représentant du pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement de commandes (annexe 1 du présent acte d'engagement).

3. LOT(S) SOUMISSIONNE(S)

Le présent acte d'engagement concerne le lot suivant :
(cocher la case du lot pour lequel vous soumissionnez : **un acte d'engagement par lot**) :

N° du lot	Désignation	Lot faisant l'objet de la réponse
LOT 1	Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison localisés sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS.	☐
LOT 2	Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison localisés sur le périmètre des Distributeurs Non Nationalisés (notamment la SICAE de l'Aisne et la SICAE Oise)	☐
LOT 3	Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les points de livraison sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution GRDF.	X

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/11/2025 à 15h48
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-AE_PROX_LOT3-CC
Affiché le 04/11/2025 ; Certifié exécutoire le 04/11/2025

4. CONTRACTANTS

4.1. Identification du signataire

Signataire

Nom :	ARQUEY
Prénom :	Cyril
Qualité :	Responsable AOP

☐ Signant pour mon propre compte

☒ Signant pour le compte de la société

☐ Signant pour le compte de la personne publique prestataire

et

☐ Agissant en tant que prestataire unique

☐ Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après

☐ Solidaire ☐ Conjoint

Prestataire individuel ou mandataire solidaire du groupement (cotraitant n°1)

Raison sociale :	S.A.S PROXELIA
La société est une PME*	x Oui □ Non
Numéro SIRET :	493 170 252 00032
Adresse **correspondant au numéro SIRET** :	128 rue de Beauvais,
Code postal :	60280 MARGNY LES COMPIEGNE
Bureau distributeur :	
Téléphone :	06 78 85 99 90
Fax :	
Courriel **valide pour tout échange dématérialisé en cours de procédure** :	c.arquey@proxelia.fr / aop@proxelia.fr
Numéro au registre du commerce :	493 170 252 R.C.S. Compiegne
Ou au répertoire des métiers :	
Code NAF/APE :	35.14Z

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/11/2025 à 15h48
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-AE_PROX_LOT3-CC
Affiché le 04/11/2025 ; Certifié exécutoire le 04/11/2025

En cas de groupement, cotraitant n°2 Raison sociale PME : ☐ oui ☐ non **Numéro SIRET :** **Adresse (correspond au n° Siret) :** Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :	***Cotraitant n°4*** Raison sociale : PME : ☐ oui ☐ non **Numéro SIRET :** **Adresse (correspond au n° Siret) :** Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :
Cotraitant n°3 Raison sociale : PME : ☐ oui ☐ non **Numéro SIRET :** **Adresse (correspond au n° Siret) :** Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :	***Cotraitant n°5*** Raison sociale : PME : ☐ oui ☐ non **Numéro SIRET :** **Adresse (correspond au n° Siret) :** Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :

** PME : définition INSEE : La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.*

Les noms commerciaux et numéro d'identification SIRET de l'établissement qui transmettra les factures sur le portail Chorus pro seront précisés dans chaque marché subséquent.

4.2. Engagement du signataire

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs de l'accord-cadre ainsi que de ses modalités d'exécution, et après avoir produit les documents et attestations visés aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique ainsi que l'autorisation du candidat d'exercer l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals ou aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes prévue à l'article L. 333-1 du code de l'énergie (lots 1 et 2) et l'autorisation de fourniture de gaz naturel prévue aux articles L. 443-1 et suivants du Code de l'énergie (lot 3).

Je m'engage sans réserve, à remettre, sur invitation du coordonnateur, une offre de prix pour les marchés subséquents conclus sur la base du présent accord-cadre, si je suis désigné attributaire de l'accord-cadre.

Je m'engage sans réserve, si je suis désigné titulaire d'un marché subséquent, à exécuter les prestations conformément aux dispositions du mémoire technique remis dans mon offre.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/11/2025 à 15h48
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-AE_PROX_LOT3-CC
Affiché le 04/11/2025 ; Certifié exécutoire le 04/11/2025

Je m'engage, ou j'engage le groupement dont je suis le mandataire (rayer la mention inutile), sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer la mention inutile).

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles L2141-1 à L 2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la commande publique ;

Cette offre ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

5. FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un accord-cadre de fournitures conforme aux dispositions de l'article 2162-2 du Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, sans minimum et avec maximum en quantité et exécutoire à compter de sa date de notification.

Le marché est conclu par voie d'accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles (exécuté au moyen de marchés subséquents) et à prix unitaires.

6. MONTANT MAXIMUM DE L'ACCORD-CADRE

Pour chaque lot, la quantité maximale de l'accord-cadre $\boldsymbol{M_{Max}}$, exigé par les dispositions de l'article R2162-4 du code de la commande publique est la suivante :

	$\boldsymbol{M_{Max}}$
LOT 1	**391 GWh**
LOT 2	**4 GWh**
LOT 3	**311 GWh**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que cette quantité maximale n'est pas la quantité prévisionnelle.

Le montant maximum de chaque lot de la consultation a été calculé conformément aux dispositions de l'article 2.3 du Cahier des Clauses Particulières (CCP) de l'accord-cadre.

7. PRIX

Le contenu, la structure et la forme des prix sont précisés aux articles 5.1 et 5.2 du CCP.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 5.3 du CCP.

8. DUREE DU MARCHE

Le délai d'exécution de l'accord-cadre est fixé jusqu'au 31 décembre 2028 inclus à compter de sa notification.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/11/2025 à 15h48
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-AE_PROX_LOT3-CC
Affiché le 04/11/2025 ; Certifié exécutoire le 04/11/2025

9. SITUATION AUPRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE ET DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE

A compter de la notification du marché, le titulaire s'engage à remettre au coordonnateur, tous les 6 mois et jusqu'à échéance du marché, les documents visés à l'article D.8222-5 du Code du travail.
En cas d'inexactitude des documents et renseignements ou de refus de produire les pièces prévues à l'article D.8222-5 du Code du travail, il est fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues au présent marché.
La décision de résiliation intervient si le titulaire ne respecte pas son obligation dans un délai d'un mois à compter de la notification d'une mise en demeure.

Si le coordonnateur est informé, par un agent de contrôle, de la situation irrégulière du titulaire au regard des articles L.8221-3 à L.8221-5 du Code du travail, celui-ci encourt, en application de l'article L.8222-6 du Code du travail, la résiliation du marché.

10.PAIEMENT

Les dispositions régissant les modalités de règlement des prestations sont fixées à l'article 7.2 du Cahier des Clauses Particulières.

Chaque membre se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations du présent lot dans le cadre de l'exécution des marchés subséquents, en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes indiqués à l'acte d'engagement des marchés subséquents.

11.SIGNATURE DE L'OFFRE ET ACCEPTATION

Le candidat
Fait à Margny-Lès-Compiègne Le 21/10/2025 Le(s) contractant(s) (Cachet(s) et signature(s))  PROXELIA SAS 128, rue de Beauvais 60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE Tel : 03 67 18 00 00 SIRET : 493 170 252 00032 - RCS Compiègne - APE 3514Z

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/11/2025 à 15h48
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-AE_PROX_LOT3-CC
Affiché le 04/11/2025 ; Certifié exécutoire le 04/11/2025

Le pouvoir adjudicateur
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, Fait à Laon Le ……/……./2025 Le Président de L'USEDA (Cachet et signature)  Jean-Claude BEREAUX Jean-Claude BEREAUX 2025.10.28 19:58:36 +0100 Ref:9741055-14674640-1-D Signature numérique le Président

12.CONTROLE DE LEGALITE ET NOTIFICATION

Contrôle de Légalité *(cadre réservé aux services du Contrôle de Légalité)*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/11/2025 à 15h48
Réference de l'AR : 002-200045979-20251024-AE_PROX_LOT3-CC
Affiché le 04/11/2025 ; Certifié exécutoire le 04/11/2025

Notification du marché *(cadre réservé au pouvoir adjudicateur)*
Date et heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire :